

## **DELIBERATION : 2021-05-02**

### **OBJET : Dossier de candidature au titre du Plan Avenir Montagnes volet « Avenir Montagnes Ingénierie »**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

**Etaient présents** : Les délégués

**Allons :**

IACOBBI Christophe

**Allos :**

PELLISSIER Stéphane  
BIANCO Philippe

**Angles :**

BAC Aimé

**Annot :**

FENOUIL Jean  
FALASHI Sandra  
MAZZOLI Jean  
RIGAULT Philippe

**Barrême :**

CHABAUD Jean-Louis  
VIVICORSI Pierre-Louis

**Beauvezer :**

GARNIER Brice

**Blieux :**

COLLOMP Gérard

**Braux :**

**Castellane :**

VINCENT Jean-Marc  
JONKER Nina  
GOLE Jean-Paul

**Castellet-les-Sauses :**

CAMILLERI Claude

**Chaudon-Norante :**

RALL Evelyne

**Clumanc :**

**Colmars les Alpes :**

SURLE-GIRIEUD Magali

**Demandolx :**

**Entrevaux :**

GUIBERT Lucas  
CASPARI Hélène  
FERAUD François

**La Garde :**

**La Mure Argens :**

DELSAUX Alain

**La Palud sur Verdon :**

BIZOT-GASTALDI Michèle

**La Rochette :**

**Lambruisse :**

MARTORANO Robert

**Le Fugeret :**

PESCE André

**Méailles :**

**Moriez :**

**Peyroules :**

CLUET Frédéric

**Rougon :**

AUDIBERT Jacques

**Saint André les Alpes :**

PRATO Serge  
VACCAREZZA Francine  
GIRAUD Sophie  
GERIN-JEAN François

**Saint Benoît :**

LAUGIER Maurice

**Saint Jacques :**

CHAILLAN Alix

**Saint Julien du Verdon :**

COLLOMP Thierry

**Saint Lions :**

ISNARD Madeleine

**Saint Pierre :**

PATRICOLA Sauveur

**Sausses :**

**Senez :**

FORT Jean-Claude

**Soleilhas :**

LOMBARD Jean-Pierre

**Tartonne :**

**Thorame-Basse :**

BICHON Bruno

**Thorame-Haute :**

SGARAVIZZI Jean-Marie

**Ubraye :**

ROUSTAN Claude

**Val de Chagne :**

ONCINA Anabel

**Vergons :**

JOUBERT Martial

**Villars-Colmars :**

**Absents représentés** : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIAPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

**Absents excusés** : M. VIALE Thierry ; M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; M. COULLET Alain ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUX Laurent

**Secrétaire de séance** : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Dossier de candidature au titre du Plan Avenir  
« Avenir Montagnes Ingénierie »**

**Exposé**

Le 27 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé le plan « Avenir Montagnes », qui a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Ce plan « Avenir Montagnes » s'organise en trois axes thématiques, autour de 12 mesures :

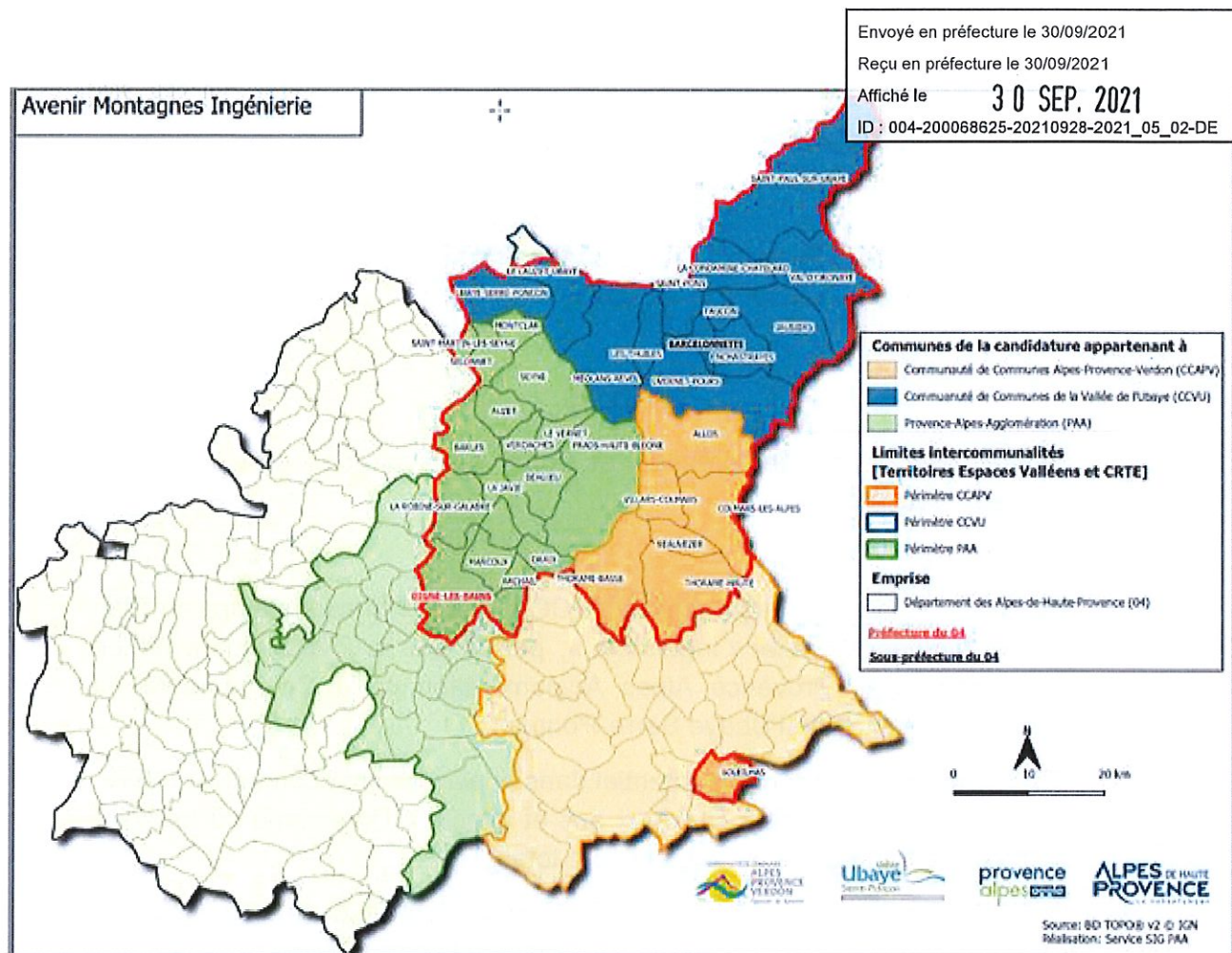
- Axe 1 : favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles
- Axe 2 : permettre d'accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne
- Axe 3 : dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids »

Il s'accompagne de la création d'un fonds dédié, qui comprend deux volets :

- Un volet d'accompagnement de 31 millions d'€ nommé « Avenir Montagnes Ingénierie », porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et consacré à l'accompagnement d'une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition.
- Un volet de soutien à l'investissement de 300 millions d'€, nommé « Avenir Montagnes Investissement », financé à parts égales entre l'État et les Régions.

Dans ce cadre, lors d'une réunion en date du 27 juillet dernier, les services de l'Etat ont exposé la possibilité de déposer une candidature au volet ingénierie du Plan Avenir Montagnes dès lors que celle-ci serait déposée sur un périmètre supra intercommunal regroupant, sous l'égide du Département des Alpes de Haute Provence, des secteurs de Provence Alpes Agglomération, de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ainsi que la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Cette candidature, devant être déposée avant la date du 30 août, a été élaborée à un rythme soutenu avec l'appui précieux des services départementaux et l'investissement des 3 établissements publics de coopération intercommunale pour aboutir sur un périmètre partagé de 37 Communes en comprenant 7 de la CCAPV : Allos, Beauvezer, Colmars -les-Alpes, Soleilhas, Thorame-Basse, Thorame-Haute et Villars-Colmars.



L'appui du plan Avenir Montagnes Ingénierie s'avèrerait précieux pour répondre aux enjeux et ambitions du territoire de projet via le recrutement d'un ETP dédié pour :

- Coordonner les acteurs du territoire autour d'une ingénierie partagée à l'échelle des trois territoires d'intercommunalités,
- Formaliser et suivre les projets de transition à l'échelle du territoire de projet,
- Accompagner les porteurs dans le montage et le suivi d'opérations conformes à la stratégie ciblée,
- Répondre aux appels à projets du Plan Avenir Montagnes, en identifiant, parmi les différentes mesures du dispositif national, les appels à projets pertinents pour le territoire candidat afin de constituer les dossiers de candidature attendus.

En complément des 75% de financement de l'Etat pour le poste d'ingénierie sollicités dans le cadre de cet appel à projets sur une durée de 2 ans, les quatre partenaires s'engageraient sur une participation financière à hauteur de 25 % sur le salaire plancher (soit 10 % pour le Département et 5 % pour chacune des Intercommunalités) ainsi que sur le portage du recrutement, par le Département, du chef de projet dédié.

Dans les délais impartis, cette demande de subvention a perdu l'opportunité, a d'ores et déjà été déposée par les services du Département pour le compte et en lien avec les trois EPCI concernés. Cette demande ne garantit cependant pas son éligibilité finale. Dans ce contexte, le conseil communautaire est invité lors la présente séance soit à confirmer son adhésion à cette candidature soit à solliciter son retrait.

### Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONFIRMER** l'engagement de la CCAPV dans la candidature au Plan Avenir Montagnes volet « Ingénierie », portée par le Département 04 en partenariat avec Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.
- **DE VALIDER** l'engagement potentiel dans le plan de financement d'un ETP, porté par le Département sur deux ans et affecté à l'ingénierie du territoire de projet, à hauteur de 5% de son coût total,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2022 et suivants de la Communauté de Communes sous réserve que la candidature soit retenue,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,  
Le 28 septembre 2021  
Le Président,



Maurice LAUGIER